

Département de  
La Mayenne

Arrondissement de  
Mayenne

Canton de Gorron

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 26 janvier à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LAGOUTTE Léonce,

### Nombre de conseillers

En exercice : 11  
Présents : 11  
Votants : 11  
Absents : 00  
Exclus : //

### Date de la convocation : **20/01/2021**

Le Maire certifie que le compte-rendu de ce Conseil Municipal a été affiché à la porte de la mairie le :

Étaient présents : M. RENARD Jonathan, M. ADAM Hervé, Mme FOUCAULT Sandra, M. LOUAISIL Mickaël, Mme MANCEAU Brigitte, M. MONTEBAULT Sébastien, Mme BOITTIN Annick Mme LERAY Amélie, Mme DOUDARD Patricia, M. BOITTIN Didier, Mme Patricia DOUDARD a été nommé(e) secrétaire de séance.

### Participation aux dépenses de fonctionnement des Ecoles

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Montaudin nous a fait parvenir un courrier nous indiquant les nouveaux coûts de participations des communes extérieures dont les enfants sont scolarisés aux écoles de leur commune.

Les nouveaux coûts sont les suivants :

- ✓ 1680 € /1974 € N-1 pour un élève de classe maternelle,
- ✓ 415 € /389 € N-1 pour un élève de classe primaire.

La commune de Montaudin nous demande donc de verser au titre de l'année 2021 la somme de 9210 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ✓ accepte les nouveaux coûts et s'engage à les inscrire au BP 2021 (art.6558)
- ✓ accepte de verser à la commune de Montaudin la somme de 9210 €,
- ✓ demande aux communes de participer aux dépenses de St Berthevin-la-Tannière pour les mêmes sommes par élève scolarisé à l'Ecole Ste Marguerite (art.74748)

Commune	Nombre d'élèves	Participation demandée en €
Montaudin	9	3735,00
La Dorée	3	1245,00

### Subvention versée à l'OGEC

Selon la convention de forfait communal pour l'Ecole privée Sacré Cœur et Sainte Marguerite (école privée sous contrat d'association) et la délibération de participation aux dépenses de fonctionnement des Ecoles 2021\_01 le conseil municipal s'engage à inscrire au BP 2021 à l'article 6558 la somme de 7470 € (=18 élèves x 415 €) et autorise M. le Maire à effectuer des versements trimestriels à l'OGEC.

### La Dorée – Demande de participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole année 2020

La commune de la Dorée a indiqué qu'elle acceptait de participer aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Ste Marguerite pour le montant forfaitaire du RPI Fougerolles-du-Plessis soit 330 €/enfants pour 2020. Le conseil municipal accepte le montant proposé par la commune de La Dorée et autorise à émettre le titre pour 2020.

### Autorisation signature Convention Transfert de biens suite à dissolution

Suite à la dissolution du CCAS il y a lieu de rédiger un acte administratif concernant le transfert du bien immobilier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, Monsieur Hervé ADAM 1<sup>er</sup> adjoint et Mme Brigitte MANCEAU à signer l'acte administratif pour ce qui les concerne.

### Adoption du plan d'adressage communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le plan d'adressage, décidé par la municipalité en 2018, arrive à son terme. Il consiste à attribuer un numéro à chaque habitation en campagne comme dans le bourg, afin que celle-ci dispose d'une adresse normalisée de qualité.

CONSIDÉRANT l'intérêt communal que présente la rectification et la dénomination des voies ;

**Noms des lieux-dits dont l'orthographe est à modifier** (sans changement de code rivot) :

Anciens noms de voies ou lieux-dits	Nouveaux noms de voies ou de lieux-dits	
Le Filliatrais	<b>La Filliatrais</b>	B157
La Garrias	<b>La Gariais</b>	B182
Le Rablais	<b>La Rablais</b>	B462

**Noms des lieux-dits annulés et remplacés par :**

Anciens noms de voies ou lieux-dits	Nouveaux noms de voies ou de lieux-dits	
<i>La Maison neuve de Guilon</i>	<b>Guilon</b>	<b>B266</b>
<i>Les Saules</i>	<b>Rue de Bretagne</b>	<b>B487 &amp; B497</b>

**Noms des lieux-dits à créer :**

Anciens noms de voies ou lieux-dits	Nouveaux noms de voies ou de lieux-dits	
	<b>Clair Foyer</b>	<b>B468</b>
	<b>Parc d'activités de La Tannière</b>	
	<b>Montclair</b>	
	<b>La Coudre</b>	

Après avoir entendu le projet de plan d'adressage de la commune et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### Travaux bourg

M. Hervé ADAM fait le compte-rendu des travaux en cours et indique un problème majeur : les réseaux de raccordement assainissement rue du Bocage sont en amiante ; quant au revêtement effectué par le département (en arrivant de la D33 vers la salle) il est en avancée de 60 m vers le bourg.

### Travaux 19 Rue de Bretagne

Afin de rénover ce bâtiment il y a lieu de lancer une consultation d'architecte DPLG, le conseil municipal décide de contacter (à suivre) et sur la base d'environ 230 000 € HT.

- M. Bouland de Flers (61)
- Cabinet Tricot Architecture de Louvigné-du-Désert (35)
- Maison Pasiva (53) s/couvert d'un architecte DPLG
- ADG Fougères (35)

### Gougeon Cloches

Monsieur le Maire explique la recommandation de la société

« EGLISE DE LA TANNIERE

EGLISE DE ST BERTHEVIN

### **D E V I S**

- Pour la mise en liaison equipotentielle des prises de terre des paratonnerres avec le réseau électrique général conformément à la norme NF C 17-102,
- la protection des circuits électriques de l'église de la Tannière par parafoudre type 1 conformément à la norme NF C 15-100 et
- la mise en sécurité des deux installations par panneaux avertisseurs »

Monsieur le Maire indique en avoir parlé avec Mme Marchand, conseillère en assurance, qui indique que ces travaux ne seraient pas obligatoires mais la commune ne dispose pas de preuve écrite.

### CAUE 53

La commune a reçu l'appel de cotisation pour 2021 qui s'élève à 50 €.

Le conseil municipal indique ne pas souhaiter cotiser pour 2021 (idem à 2020)

### Parcelle AB 28

Lors de la création du PLUi, la commune avait réservé un emplacement de 4984 m<sup>2</sup> dans cette parcelle afin d'y prévoir un parking camion VL/PL en lien avec le restaurant.

Cette parcelle est actuellement mise en vente, l'intérêt de la commune pour la réservation sera indiqué dans le certificat d'urbanisme.

Monsieur le Maire explique qu'il reste un solde de dotation pour la commune de Saint-Berthevin-la-Tannière de **8 388 € au titre des contrats de territoire (volet communal)** et une dotation de **7 124 € au titre du plan Mayenne Relance**

### **Pour extrait conforme**

L.LAGOUTTE	H. ADAM	J. RENARD
S. FOUCAULT	M. LOUAISIL	B. MANCEAU
S. MONTEBAULT	A. BOITTIN	A. LERAY
P. DOUDARD	D. BOITTIN	